

Evolution parallèle et convergence entre conservation de la biodiversité et gestion intégrée de la mer et du littoral

Sur quelques approches possibles pour la mise en cohérence
des initiatives de protection et de gestion au sein
des documents stratégiques de façade/bassin maritime

*Yves Henocque, Nature & Société, DP2S; Président CS Liteau
Juillet 2011*

Cette note est issue des observations faites et de l'abondante documentation mondiale distribuée lors de la dernière réunion de la Commission des Parties No.10 de la Convention sur la Biodiversité, qui s'est tenue à Nagoya, Japon, du 18 au 29 octobre 2010.

Une des observations notoires est celle de l'évolution des tenants de la conservation de la biodiversité, notamment ce qui concerne les ONGs internationales, vers plus de pragmatisme quant à l'intégration des besoins de développement des populations, en particulier dans les pays du sud. En corollaire, il est clair que la gestion intégrée des zones côtières, la plupart du temps de nature très locale, doit être reposée dans un contexte spatial beaucoup plus vaste en s'appuyant sur l'approche par écosystème, moteur du Plan stratégique de la Convention sur la Biodiversité. L'un des engagements forts du Grenelle de la mer porte sur le passage de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) à la gestion intégrée de la mer et du littoral.

Pour ce faire, il va nous falloir articuler les efforts de gestion intégrée à l'interface terre-mer, dont la délimitation spatiale est définie entre acteurs locaux selon des limites administratives bien définies, avec une approche par écosystème s'appliquant à l'ensemble de l'espace maritime selon les limites des éco-régions marines définies dans le cadre de la directive cadre européenne de stratégie pour le milieu marin.

De cette articulation dépendra le succès de la mise en œuvre des documents stratégiques de façade et de bassin maritime en France métropolitaine et en outre-mer.

En quoi la situation d'aujourd'hui diffère-t-elle de celle d'hier ?

- Les **pratiques du passé** à nos jours ont conduit à une accumulation d'impacts sur le climat, les habitats et la biodiversité, mettant sérieusement en cause la viabilité des services rendus par les écosystèmes.
- Les pressions sociales et économiques qui pèsent sur les systèmes côtiers se situent de plus en plus à des **échelles régionale et globale** sur lesquelles les populations locales ont peu de prise.
- La vulnérabilité des systèmes côtiers s'accroît, vulnérabilité face aux catastrophes naturelles mais également face à des **marchés mondiaux** non régulés.

- Avec la population mondiale qui ne cesse d'augmenter, les **migrations** à partir des zones sinistrées ne sont plus tenables ; et pourtant, c'est sur les nations du sud, c'est-à-dire les plus pauvres, que les effets du changement climatique vont se faire sentir le plus durement.

Pendant longtemps, le suivi des programmes successifs de gestion des zones côtières s'est fait selon le modèle du cycle de projet proposé par le GESAMP (1996) (<http://gesamp.org/>) et adapté par de nombreux autres auteurs par la suite. Ce modèle permet de suivre chronologiquement la vie d'un projet, mais met peu en évidence les dynamiques, souvent contradictoires, à l'œuvre dans un espace et un contexte socio-économique donnés. C'est pour parer à cette faiblesse qu'un autre modèle complémentaire a été proposé par Olsen (2003) : un modèle d'analyse des initiatives menées selon quatre ordres de résultats :

- Résultats d'ordre I, qui portent sur le **contexte** de mise en œuvre, en termes de création des **conditions favorables** basées sur l'existant notamment dans les domaines de la gouvernance, des politiques, de la planification, et des forces sociales en présence ;
- Résultats d'ordre II, qui portent sur les **actions de gestion** sous-tendues par des **changements de comportement** (individuels et institutionnels), notamment dans les domaines de la régulation et de la distribution des activités humaines, des capacités locales d'intervention, de la réduction des pollutions, et des activités de protection dont les aires marines protégées et la restauration des habitats ;
- Résultats d'ordre III, qui portent sur l'**impact** environnemental et social des initiatives, notamment en terme d'évolution de l'état de la biodiversité et de la qualité des services rendus par les écosystèmes, ainsi que de revenus et de bien-être des populations locales et des acteurs de la vie maritime ;
- Résultats d'ordre IV, qui portent sur la **durabilité** et l'intégration des résultats acquis pour tendre vers des formes plus durables de développement.

Application des ordres de résultat aux grandes lignes de la GIZC telles que définies dans le Chapitre 17 de l'Agenda 21 (adapté de Olsen, 2009):

Ordre I : Contexte Créer les conditions favorables	Ordre II: Gestion Changer les comportements	Ordre III: Impact Sur l'environnement et la société
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Etats côtiers s'engagent dans le développement durable des espaces maritimes sous leur juridiction (17.5) ➤ Mise en place fonctionnelle de mécanismes de coordination aux niveaux national et local (17.6) ➤ Moyens financiers mobilisés. Le coût total annuel estimé (1993-2000) de mise en œuvre des activités du programme était de \$6 Milliards incluant \$50 Millions pour la communauté internationale sur la base de subventions ou d'accords contractuels (17.12) ➤ Développement de l'éducation et de la formation pour la gestion intégrée de la mer et du littoral 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre d'une politique intégrée et d'un processus de prise de décision incluant tous les secteurs pour assurer compatibilité et équilibre des usages (17.6) ➤ Développement des systèmes d'observation, d'analyse et de transfert de l'information (17.13) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien de la biodiversité et de la productivité des habitats et des espèces marines (17.7) ➤ Amélioration des aménités côtières, en particulier le logement, l'eau potable et le traitement des eaux usées, des déchets et des effluents industriels (17.6) ➤ Restauration des habitats côtiers dégradés (17.6)

L'approche par écosystème quant à elle, tout comme la gestion intégrée, connaît de multiples définitions. Parmi celles-ci en figure une qui a l'avantage de caractériser l'approche en termes simples (www.marineebm.org), à savoir une approche qui :

- met l'accent sur la protection de la structure, du fonctionnement et des processus clé qui régissent les écosystèmes ;
- dans un espace donné, s'intéresse à des écosystèmes spécifiques et à toutes les activités qui les affectent ;
- rend compte explicitement des interconnexions entre systèmes, tels que l'atmosphère, la terre et la mer ;
- et intègre les aspects écologiques, sociaux et économiques, tout en reconnaissant leur forte interdépendance.

En pratique, et en contraste avec les expériences de gestion intégrée le plus souvent localisées à l'interface terre-mer, l'approche par écosystème concerne de vastes espaces maritimes, les initiatives les plus connues à ce jour se déroulant sous l'appellation de 'Grands Ecosystèmes Marins' (*Large Marine Ecosystems*), programme soutenu par le Fonds Mondial pour l'Environnement (LME/GEF), d'«Ecorégions marines» (*Marine Ecoregions*), telles que définies par WWF et TNC (The Nature Conservancy), et de Grands Paysages Marins (*Seascapes*), initiative de CI (Conservation International).

Le programme mers régionales du PNUE, dont l'application dépend des pays qui bordent chacune des mers régionales, a été particulièrement novateur en Méditerranée avec l'adoption d'un protocole GIZC faisant de l'approche par écosystème un de ses principes majeurs d'action. La « réconciliation de l'usage des ressources et de la conservation de la biodiversité » représente effectivement un des objectifs majeurs de la Stratégie marine et côtière à moyen terme (2010-2013) du PNUE.

En changeant d'échelle, la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral n'est donc pas un simple prolongement de la GIZC en mer, mais avant tout une démarche qui permet d'opérer plus facilement cette « réconciliation de l'usage des ressources et de la conservation de la biodiversité ».

Résumé des caractéristiques des approches de gestion intégrée de la mer et du littoral :

TYPE D'APPROCHE	Principaux bailleurs	Promoteurs et utilisateurs	Début des premières expériences	Objectifs	Mécanismes opérationnels
Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)	Organisations internationales ; Union Européenne ; Gouvernements nationaux	USAID Programme Mers Régionales ; Union Européenne ; Pays ; Collectivités	1972 aux USA puis 1992 au niveau global (Conférence Rio)	Intégrer la gestion des usages, du développement et de la protection environnementale dans les zones côtières en vue de leur développement durable	Un processus cyclique et itératif de développement de formes de gouvernance où autorités et acteurs fixent les objectifs, le territoire d'intervention, la stratégie, etc. Fortement participatif Des lignes directrices de processus, mais pas de méthodologie fixe d'analyse et planification. Proposition de suivi par ordres de résultats I à IV
Grands Ecosystèmes Marins	USAID, Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Banque Asiatique de Développement (BAD)	NOAA, USAID, PNUE, PNUD, GIWA (Bilan Global des Eaux Internationales)	Milieu années 1980 Le FEM en 1995	Questions de gestion transfrontalière, conservation des pêcheries	Projets conçus par les agences gouvernementales avec les bailleurs. Méthodes développées par la NOAA (5 modules d'information) et le FEM (incluant l'Analyse Diagnostique Transfrontalière, le Plan d'Action Stratégique, et les procédures standards du FEM)

TYPE D'APPROCHE	Principaux bailleurs	Promoteurs et utilisateurs	Début des premières expériences	Objectifs	Mécanismes opérationnels
Ecorégions marines	WWF et TNC (The Nature Conservancy) Et, par leur intermédiaire, de nombreuses agences bilatérales et fondations privées comme par ex. AusAID, CIDA, DANIDA, DFID, AFD, GTZ, EU, USAID, GEF, MacArthur Foundation, etc.	WWF, TNC	1998, Olsen & Dinerstein 2007, Spalding	Conservation, réduction du taux d'extinction des espèces, gestion pêches	Regroupement multi-organisations sous égide WWF ou TNC En étroite collaboration avec les gouvernements. Méthodes sophistiquées d'analyse biogéographique WWF/TNC ont développé des méthodes de planification et gestion de la conservation, mais qui deviennent plus flexibles et multi-objectifs. Formalisation via accords multilatéraux (ex : Ecorégions marines de Sulu-Sulawesi, et des Mers Bismarck Solomon)
Grands Paysages Marins	Walton Family Foundation, Gordon and Betty Moore Foundation, United Nations Foundation	Conservation International (CI) UNESCO Récemment adopté par gouvernements Coral Triangle Initiative (Indonésie, Malaisie, Papua Nelle Guinée, Philippines, Iles Solomon, Timor Oriental)	2003	Conservation Bien-être humain	Regroupement multi-organisations sous égide CI, en étroite collaboration avec les gouvernements. Méthodologies forgées sur base expérimentale de 3 pilotes (Papuan Bird's Head, Sulu-Sulawesi Sea, Eastern Tropical Pacific) Récente adoption dans le cadre du Coral Triangle Initiative

Quelques définitions :

Grands Paysages Marins (Seascapes)

Les grands paysages marins sont de vastes aires marines avec des usages multiples, définies scientifiquement et stratégiquement, pour la gestion desquelles les autorités publiques, les organisations du secteur privé, et les autres acteurs, en vue de la conservation de la diversité et de l'abondance de la vie marine, et de la promotion du bien-être humain. Les grands paysages marins sont typiquement riches en biodiversité, en connections écologique et économique, et en valeurs esthétiques et culturelles. Les grands paysages marins peuvent inclure des aires marines protégées pré-existantes ou nouvelles pour répondre à des besoins spécifiques de gestion et permettre aux agences gouvernementales de volontairement coordonner leurs efforts pour améliorer l'efficacité de leurs politiques à un niveau régional. Les grands paysages marins désignent des espaces où les objectifs de conservation et de bien-être humain peuvent être basés sur des partenariats entre autorités publiques, populations locales, et organisations du secteur privé et non-gouvernementales (ONGs). (Définition CI, 2005).

Ecorégions marines

Selon WWF et TNC, les écorégions marines sont de vastes aires marines de plusieurs milliers de Km² de surface, transfrontalières par nature. Chaque écorégion a un ensemble caractéristique d'espèces, d'habitats, et de conditions environnementales, formant un écosystème spécifique ou 'biome'. Les frontières d'une écorégion ne sont pas nécessairement bien délimitées, mais peuvent bouger selon les interactions entre processus écologiques et processus d'évolution. Le but de la classification mondiale des différents biomes est de s'assurer que tout l'éventail des différents écosystèmes de la planète seront représentés dans les stratégies de développement et de conservation. Actuellement, les plus cruciales pour la conservation de la biodiversité globale sont estimées au nombre de 142 côté terrestre, 53 en milieux aquatiques, et 43 en milieu marin.

Grands Ecosystèmes Marins

Les grands écosystèmes marins sont en général de plus de 200.000 km² de surface. Ils sont 64 au total le long des continents, des îles et des archipels. Comparativement aux Grands Paysages Marins et aux Ecorégions marines, l'objectif de cette approche est moins la conservation de la biodiversité, mais davantage la durabilité de la productivité, particulièrement des pêches. Cinq modules structurent l'approche Grands Ecosystèmes Marins :

- *Module productivité, qui décrit la richesse en nutriments et la productivité primaire ;*
- *Module poisson et pêches, qui s'intéresse à l'état et l'évolution des stocks et de leur biomasse ;*
- *Module pollution et santé, qui s'intéresse au type et au niveau de pression exercé par les apports tels que les sédiments et les nutriments en excès ;*
- *Module socio-économique, qui couvre l'importance et l'étendue des activités des populations présentes et les différents modes d'exploitation et de gestion des ressources ;*
- *Module gouvernance, qui s'intéresse aux cadres légaux et institutionnels en terme de partage de la prise de décision entre gouvernements, secteur privé, et société civile.*

Gestion intégrée des zones côtières

Comme on le sait, les définitions de la GIZC sont légions. Pour compléter le tableau comparatif des définitions, nous en proposons cependant une (http://www.gisthai.org/resource/article/systematic_geo_eng.html), qui semble assez complète :

La gestion intégrée des zones côtières est un processus dynamique, multidisciplinaire, et itératif pour le développement durable des zones côtières. Ce processus concerne le cycle entier allant de la collecte de l'information, la planification, la prise de décision, la gestion, le suivi de la mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation. La GIZC s'appuie sur la participation et la coopération d'acteurs informés pour la définition des objectifs de société et la mise en œuvre des actions sur un territoire donné. Sur le long terme, l'approche vise à trouver un équilibre entre objectifs environnementaux, économiques, sociaux, culturels et récréatifs dans la limite acceptable des dynamiques naturelles. Le terme 'intégré' de la GIZC a trait à l'intégration des objectifs et à l'intégration des nombreux instruments nécessaires à leur réalisation. Cela équivaut à l'intégration de toutes les politiques, secteurs d'activité, et niveaux d'administration concernés, mais également à l'intégration des composantes terrestres et marines du territoire en question, dans ses dimensions temporelle et spatiale.

Si par définition, la GIZC n'est pas limitée dans l'espace, dans son application, elle est restée contingente au niveau local, à l'interface terre-mer, et souvent plus du côté terre que du côté mer.

Comparaison des approches au vu des ordres de résultat atteints

Ce qui suit est tiré d'une récente étude comparative sur les différentes approches de gestion des aires marines¹, qui porte notamment sur les différentes approches par écosystème précitées. L'analyse utilise les ordres de résultats mentionnés plus haut et dont nous rappelons le contenu des trois premiers :

- Résultats d'ordre I, qui portent sur :
le **contexte** de mise en œuvre, en termes de création des **conditions favorables** basées sur l'existant notamment dans les domaines de la gouvernance, des politiques, de la planification, et des forces sociales en présence ;
- Résultats d'ordre II, qui portent sur :
les **actions de gestion** sous-tendues par des **changements de comportement** (individuels et institutionnels), notamment dans les domaines de la régulation et de la distribution des activités humaines, des capacités locales d'intervention, de la réduction des pollutions, et des activités de protection dont les aires marines protégées et la restauration des habitats ;
- Résultats d'ordre III, qui portent sur :
l'**impact** environnemental et social des initiatives, notamment en terme d'évolution de l'état de la biodiversité et de la qualité des services rendus par les écosystèmes, ainsi que de revenus et de bien-être des populations locales et des acteurs de la vie maritime.

Ils passent ainsi en revue détaillée :

¹ Robert Bensted-Smith & Hugh Kikman. 2010. Comparison of Approaches to Management of Large Marine Areas. www.conservation.org

- trois initiatives Grands Paysages Marins (*Sulu-Sulawesi Sea ; Papuan Bird's Head Seascape ; Eastern Tropical Pacific*),
- deux approches Ecorégions Marines (*East African Marine Ecoregion ; Galapagos Marine Ecoregion*),
- trois initiatives Grands Ecosystèmes Marins (*UNEP/GEF Yellow Sea LME ; UNEP/GEF South China Sea LME ; UNDP/GEF Benguela Current LME*),
- et deux initiatives de gestion intégrée des zones côtières (*Xiamen PEMSEA 2005 ; Chonburi PEMSEA 2005*), toutes deux relevant du programme 'Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia' (PEMSEA).

De manière générale, et au-delà de la spécificité de chaque approche, la réussite de chaque initiative est étroitement dépendante d'un certain nombre de facteurs :

- le temps et les opportunités prises pour l'itération et l'adaptation des expériences menées ;
- la participation des acteurs en accord avec leurs aspirations de développement ;
- la mobilisation et l'appropriation de partenaires appropriés, au moment voulu ;
- la capacité de travailler simultanément à plusieurs niveaux hiérarchiques en matière de gouvernance ;
- un investissement (humain, financier) continu dans le processus ;
- la disponibilité de capital pour financer les solutions communément décidées ;
- le leadership dans les processus de changement ;
- l'aptitude et la détermination des praticiens de terrain.

De même, il est souligné que très peu d'initiatives ont atteint le niveau III en terme de résultats, c'est-à-dire ont eu à ce jour un réel impact environnemental et social dans la zone qu'elles couvrent. Pour celles qui y sont parvenues, ces résultats sont en général plutôt localisés et en terme de conservation concernent la qualité des eaux ou un petit nombre d'espèces migratoires.

Les résultats d'ordre III sont les plus conséquents dans le cas des initiatives du programme PEMSEA de gestion intégrée des zones côtières. Pourquoi ?

Dans les deux cas, et plus particulièrement le cas chinois (Xiamen), les autorités publiques (gouvernement central et collectivités) ont fortement soutenu l'initiative, investissant des moyens importants pour la réalisation des solutions proposées.

Quelques leçons pour la préparation et la mise en œuvre des documents stratégiques de façade et de bassin maritime

Dans ce qui suit, nous reprenons les principales réactions, attentes et constats émanant des débats du COMOP *Aménagement, Protection et gestion des espaces littoraux*², pour les examiner à la lumière des expériences brièvement exposées précédemment, en particulier pour ce qui concerne 'le passage de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) à la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML)' :

² Grenelle de la Mer. 2010. *Comité Opérationnel Aménagement, Protection et Gestion des espaces littoraux*. Rapport final du 23 juin 2010.

- *L'existence d'un projet de territoire est considérée comme une condition préalable, base d'une vision partagée pour un projet légitime.*

Si l'appropriation des acteurs passe par l'identification à un territoire donné, la vision développée par les documents stratégiques devra être d'abord à l'échelle de l'écorégion marine ou grand bassin maritime concerné. Cette vision aura à articuler l'approche par écosystème (qui ne se résume pas uniquement à la directive cadre stratégie pour le milieu marin, qui en représente un des outils de connaissance) du type écorégion marine ou grand paysage marin, qui mettent l'emphase sur la conservation de la biodiversité et donc la qualité des services rendus par les écosystèmes, avec l'approche gestion intégrée étendue aux grands espaces maritimes, mais qui prend racine dans les initiatives locales dont tout l'enjeu devient celui de l'itération et de l'adaptation, de proche en proche, à d'autres sites et sous forme de réseaux structurés. A ce titre, une mise en réseau cohérente des aires marines protégées dans chacune des régions maritimes (stratégie nationale des AMPs) peut aider à structurer ce maillage de réseaux : la 'trame bleu marine' ne serait ainsi pas tant la trame de la 'conservation', mais plutôt une trame de mise en durabilité des activités maritimes par rapport aux milieux et aux ressources sur lesquels elles se développent. La 'trame bleu marine' désignerait ainsi le type de planification stratégique co-opté entre les acteurs pour une écorégion marine donnée. Il est bien précisé par ailleurs qu'il y aura nécessité de travailler simultanément à différentes échelles de territoires : dans le cadre de la politique maritime nationale, des mers régionales aux bassins maritimes de façade, au régional, et au local, et vice-versa.

- *La réalisation des objectifs arrêtés dans le cadre de la GIML doit pouvoir se faire au travers d'outils de planification adaptés.*

Le problème est qu'il n'y a pas d'outil adapté dès que l'on quitte la terre. Il y a des prolongements d'outils tels que les SDAGE, les SAR (outre-mer), les DTA, les SCOT ou encore les PLUs. Le COMOP parle de « SDAGE marin » en faisant allusion à la directive cadre Stratégie pour le milieu marin (en corollaire avec la directive cadre Eau), mais la planification stratégique de ces grandes écorégions marines ne portera pas sur quelques milieux spécifiques (milieux humides et aquatiques) et une seule ressource (eau), certes fondamentale, mais sur la conservation et l'usage de l'ensemble de l'espace maritime en question. Il semble que ce soit le terme de Document Stratégique de Façade (DSF) qui soit retenu dans la préparation du décret correspondant, tout du moins pour les côtes métropolitaines puisque les territoires insulaires d'outre-mer ne font pas face, mais sont au centre de bassins maritimes. Dans ce large espace, seules les aires marines protégées ont une existence légale établie, leur permettant de se détacher de la côte et d'investir le large jusqu'à la limite de la Zone Economique Exclusive et au-delà en accord avec les pays limitrophes des mers européennes en Europe et des mers régionales en outre-mer.

- *Il y a un double message politique et pédagogique à faire passer sur le terme et la démarche de gestion intégrée de la mer et des littoraux (GIML), vis-à-vis des élus locaux, des usagers du monde maritime, et du monde scientifique.*

Il est clair qu'à l'heure actuelle, les milieux scientifiques (que l'on a souvent tendance à réduire aux sciences de la nature), en tout cas en France, restent encore très peu informés de toutes ces démarches de gestion intégrée, et que c'est plutôt les milieux de la conservation de la biodiversité qui sont actuellement les plus aptes à répondre à ces questions de planification pour la gestion, par exemple des aires marines protégées qu'ils considèrent de plus en plus comme devant être ouvertes à des usages régulés. A ce

titre, la dernière réunion de la CdP de la Convention sur la Biodiversité à Nagoya, a montré combien il pouvait y avoir à présent convergence entre les tenants de la conservation de la biodiversité et les gestionnaires des activités maritimes. L'équilibre interne des représentations au sein des conseils maritimes de façade et des conseils maritimes ultramarins devra prendre malgré tout en compte cet état de fait au sein de la communauté scientifique et des gestionnaires des connaissances pris au sens large. Il n'y a pas d'expert « scientifique » en matière de GIML, mais des experts praticiens dont c'est l'occupation principale que de faciliter l'intégration des connaissances au sein des dispositifs de gouvernance.

- *Des financements pérennes devront être dédiés à la mise en œuvre de la GIML. A ce titre, il faut prévoir la mobilisation de moyens financiers garantissant des emplois pérennes d'animation aux diverses échelles de maîtrise d'ouvrage de la GIML, en particulier au niveau intercommunal. Pour ce faire et de manière générale, il reste à mettre en évidence l'intérêt économique pour la France de procéder à une gestion intégrée type GIML.*

Point essentiel pour le succès des initiatives, et qui demande à faire le lien avec les recommandations émises par le COMOP *Droits d'usage et fiscalité* en métropole et en outre-mer. De manière générale, la volonté politique et donc la disponibilité des financements seront assurées dans la mesure où un mandat suffisamment clair sera donné par l'Etat aux collectivités en charge, tel que cela figure dans la 'gouvernance renouvelée' recommandée dans le Livre bleu sur la politique maritime.

*Mention obligatoire - Yves Hénocque – président du conseil scientifique du Programme Liteau, IFREMER, membre co-fondateur de LittOcean - littoccean.fr
copyright – Note parue sur le portail des énergies de la mer – www.Mer-Veille.com 1^{er} août 2011
alerte parue sur : energiesdelamer.blogspot.com*

La reproduction partielle ou totale, par toute personne physique ou morale et sur tout support, des documents et informations mis en ligne sur ce blog-médias sans autorisation préalable de 3B Conseils et mention de leur origine, leur date et leur(s) auteur(s) est strictement interdite et sera susceptible de faire l'objet de poursuites